

**4. CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE À LA RÉPRESSION DE LA TRAITE
DES FEMMES MAJEURES, CONCLUE À GENÈVE, LE 11 OCTOBRE 1933, SOUS SA
FORME AMENDÉE PAR LE PROTOCOLE SIGNÉ À LAKE SUCCESS, NEW YORK, LE
12 NOVEMBRE 1947**

Lake Success, 12 novembre 1947

ENTRÉE EN VIGUEUR: 24 avril 1950, date de l'entrée en vigueur des amendements indiqués dans l'annexe au Protocole du 12 novembre 1947, conformément au paragraphe 2 de l'article V du Protocole.

ENREGISTREMENT: 24 avril 1950, No 772.

ÉTAT: Parties: 31.

TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 53, p. 49.

Note: La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, conclue à Lake Success (New York) le 21 mars 1950, consolide les Protocoles, Conventions et Accords qui figurent au présent chapitre sous les nos 1 à 10. En outre, les dispositions de la Convention du 21 mars 1950 remplacent, entre les Parties, les dispositions des instruments mentionnées et annuleront ces instruments quand toutes les Parties seront devenues Parties à la Convention du 21 mars 1950, conformément à son article 28.

<i>Participant¹</i>	<i>Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Succession au Protocole</i>	<i>Adhésion à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(a)</i>	<i>Participant¹</i>	<i>Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Succession au Protocole</i>	<i>Adhésion à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(a)</i>
Afghanistan.....	12 nov 1947		Madagascar.....		12 févr 1964 a
Afrique du Sud.....	12 nov 1947		Mali.....		2 févr 1973 a
Algérie.....		31 oct 1963 a	Mexique.....	12 nov 1947	
Australie.....	13 nov 1947		Nicaragua.....	24 avr 1950	
Autriche.....	7 juin 1950		Niger.....	7 déc 1964	
Belgique.....	12 nov 1947		Norvège.....	28 nov 1947	
Brésil.....	6 avr 1950		Pays-Bas.....	7 mars 1949	
Côte d'Ivoire.....	5 nov 1962		Philippines.....		30 sept 1954 a
Cuba.....	16 mars 1981		Pologne.....	21 déc 1950	
Fédération de Russie.....	18 déc 1947		République tchèque ²	30 déc 1993	
Finlande.....	6 janv 1949		Roumanie.....	2 nov 1950	
Grèce.....	5 avr 1960		Singapour.....		26 oct 1966 a
Hongrie.....	2 févr 1950		Slovaquie ²	28 mai 1993	
Irlande.....	19 juil 1961		Suède.....	9 juin 1948	
Libye.....		17 févr 1959 a	Turquie.....	12 nov 1947	
Luxembourg.....		14 mars 1955 a			

Déclarations et Réserves

[Voir le texte des déclarations et réserves formulées à l'égard de la Convention non amendée (chapitre VII.5) et du Protocole d'amendement du 12 novembre 1947 (chapitre VII.1).]

Notes:

¹ La République démocratique allemande avait adhéré à la Convention telle qu'amendée par le Protocole de 12 novembre 1947, le 16 juillet 1974 avec réserve et déclaration. Pour le texte de la réserve et de la déclaration, voir le *Recueil des Traités* des Nations Unies, vol. 943, p. 335. Voir aussi note 2 sous "Allemagne" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

² La Tchécoslovaquie, en vertu de sa signature définitive du Protocole de 12 novembre 1947 portant amendement à la Convention de 1933, était devenue, à la date de cette signature, participant à la Convention. Voir aussi note 1 sous "République tchèque" et note 1 sous "Slovaquie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

